

République française

Département de la Lozère

COMMUNE NOUVELLE LACHAMP RIBENNES

Séance du 20 septembre 2022

Membres en exercice :

Date de la convocation: 13/09/2022

15

L'an deux mille vingt-deux et le vingt septembre l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 00, s'est réunie sous la présidence de Madame Nathalie BONNAL

Présents : 10

Votants: 13

Présents : Nathalie BONNAL, Gilles PASCAL, Floriane GACHON, Marianne MOULIN, Sébastien RAYNAL, Céline HÉLIAS, Christelle SUDRE, Patrice BRINGER, Alain COMPEYRON, Sébastien JACQUES

Pour: 13

Contre: 0

Représentés : Alain RAYNALDY par Alain COMPEYRON, Luc GODÉRIAUX-LEDRU par Floriane GACHON, Jeanne VANOVERMEIRE par Nathalie BONNAL

Abstentions: 0

Excusés : Benoît COURANT

Absents : Bruno PIC

Secrétaire de séance : Gilles PASCAL

Objet: Subventions de fonctionnement accordées aux diverses associations pour l'année 2022 - 2022_24

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des différentes demandes de subventions adressées par diverses associations.

Où l'exposé du Maire, les membres de l'assemblée municipale :

Considérant que ces associations ont des activités et des objectifs d'intérêts communaux, décident à l'unanimité :

- D'allouer une subvention forfaitaire comme précisée ci-dessous sur l'article 6574 du Budget Primitif 2022.

Associations	Montant subvention
Association des parents d'élèves école de Lachamp-Servièrre	900,00 €
Les Restaurants du cœur	50,00 €
Ligue contre le cancer	50,00 €
FNACA	100,00 €
Association des parents d'élèves école de Saint-Amans	100,00 €
Crèche de Rieutort-de-Randon	100,00 €
Association des aînés ruraux du Club de la Colagne	200,00 €

Autorise Madame le Maire à procéder au versement des subventions accordées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Nathalie BONNAL

Le Secrétaire de Séance,

Gilles PASCAL

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/09/2022 048-200083335-20220920-2022_24-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 22/09/2022
et publié ou notifié
le 22/09/2022

